SOCIÉTÉ : CIIB S.A. AU CAPITAL DE 267 246 EUROS SIEGE SOCIAL : 10, RUE DE MONTYON - 75009 PARIS R.C.S. PARIS B 338 6 TÉL. : 01 42 46 11 73	89 227	CADRE RESERVÉ A LA SOCIÉTÉ
Attention : choisissez 1 ou 2 ou 3 (entourez veriendre connaissance des instructions figurant au verso. 1 vous FAITES CONFIANCE AU L'AUTORISEZ A VOTER EN VERIEN VERSEN DATER ET SIGNER EN BAS SA	U PRESIDENT ET VOUS OTRE NOM :	Identifiant : Nombre d'actions : Nombre de voix :
SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE, METTRE UN X DANS LA CASE CHOISIE POUR CHAQUE RESOLUTION. DATER ET SIGNER: FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE Je, soussigné agissant en qualité d'actionnaire de la Société désigné ci-dessus, connaissance prise des ordress du jour des Assemblées et des autres documents énumérés à l'article 133 modifié du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, déclare voter par correspondance dans les résolutions suivantes: Résolutions Pour Contre/ Pouvoir Abstention au président		R LA FORMULE DE POUVOIR CI-DESSOUS : ET SIGNER : IULE DE POUVOIR naire de la Société désignée ci-dessus, connaissance prise des es documents énumérés à l'article 133 modifié du décret n° 67- nans faculté de substituer, à M. (4)
Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) Je donne procuration à M (2) pour voter en mon nom.	Nom, Prénom : Adresse :	É DE L'ACTIONNAIRE
à retourner avant le 1 ^{er} mars 2022 : <u>Par mail à</u> : contact@ciib.fr <u>ou par courrier à</u> : CiiB 10, rue de Montyon 75009 Paris TOUTE FORMULE NON PARVENUE AVANT CETTE DATE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDÉRATION		
	Fait à le	Signature

FORMULAIRE DESTINÉ à L'A.G.M. (Assemblée Générale Mixte)

QUELLE QUE SOIT LA FORMULE UTILISÉE

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans le cadre réservé à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur la formule, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui même actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur etc. ...) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe la formule de vote.

FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

(partie gauche du document)

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule. (Art. 131-2 § 5 - 1°).

ATTENTION

Cocher les cases correspondant à votre choix : <u>toute absence d'indication de vote sur une résolution sera considéré comme vote défavorable à</u> l'adoption de la résolution. (Art. 131-2 § 2).

La formule de vote par correspondance adressée pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. (Art. 131-3 § 3).

FORMULE DE POUVOIR

(partie droite du document)

- (3) Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents visés par cet article sont joints au présent pouvoir, à savoir, l'ordre du jour des Assemblées, le texte des projets des résolutions qui seront soumises aux Assemblées, un exposé sommaire de la Situation de la Société pendant l'exercice écoulé accompagné d'un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices et une formule de demande d'envoi de documents et renseignements.
- (4) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.